

Procès-verbal

PRÉSENCES

Monsieur Serge Lagacé, parent membre et président
Madame Marie-Lou Laurin parent membre, vice-présidente et représentante substitut au comité de parents
Madame Patricia Prince, parent membre
Madame Laurence Valin, parent membre
Madame Vivianne Lauzon, représentante du personnel enseignant
Madame Éloïse Chabot-Clerbois, représentante du personnel enseignant
Madame Caroline Giguère, représentante du personnel de soutien
Madame Caroline Mailly, représentante du service de garde
Madame Michelle Lamarche, représentante du service de garde

Madame Annie April, directrice

ABSENCES

Madame Amélie Girard, parent membre
Monsieur Gautier Njokou, parent membre et représentant au comité de parents
Madame Nathalie Blanchard représentante du personnel enseignant

Le lundi 16 février – 18h45

1. Mot de bienvenue – Ouverture de l'assemblée à 18h48.

2. Parole au public

Aucun public.

3. Adoption de l'ordre du jour (D)

25-26-38

Il est PROPOSÉ par Mme Caroline Giguère et secondée par Mme Vivianne Lauzon d'ADOPTER l'ordre du jour de la séance du 16 février 2026, tel que déposé.

C'est ADOPTÉ à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2026 (D)

25-26-39

Il est PROPOSÉ par Mme Vivianne Lauzon et secondée par Mme Éloïse Chabot-Clerbois D'ADOPTER le procès-verbal du 12 janvier tel que présenté.

C'est ADOPTÉ à l'unanimité.

Procès-verbal Conseil d'établissement – École Chante-Bois Séance en présentiel

5. Reddition de comptes sur les résultats financiers du SDG pour l'année 2024-2025 (P)

La direction présente les explications du déficit de 22 758 \$:

- Impacts du plan d'atténuation ;
- Remplacement du personnel absent par du personnel ayant un salaire plus élevé ;
- Ajout de service pour des élèves à besoins particuliers ;
- Ratio 1 : 20.

25-26-40

Il est PROPOSÉ par Mme Laurence Valin et secondée par Mme Marie-Lou Laurin D'APPROUVER la reddition de comptes sur les résultats financiers du SDG pour l'année 2024-2025 telle que présentée par la direction.

C'est APPROUVÉ à l'unanimité.

6. Règles de fonctionnement du service de garde 2026-2027

6.1 Règles de fonctionnement du service de garde 2026-2027 – Document général (P)

ATTENDU que, conformément à l'article 77.2 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit adopter, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les règles de fonctionnement du service de garde, établies en conformité avec les modalités d'organisation convenues avec le centre de services scolaire en vertu de l'article 256 LIP;

ATTENDU que, conformément à l'article 4 du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, un document dans lequel sont clairement établies les règles de fonctionnement du service de garde doit être remis au parent de l'élève qui y est inscrit, au moment de l'inscription et chaque fois qu'une modification y est apportée;

ATTENDU que les règles de fonctionnement adoptées par le conseil d'établissement doivent être conformes aux orientations la Politique organisationnelle des

Procès-verbal Conseil d'établissement – École Chante-Bois Séance en présentiel

services de garde du CSSMI (SEJ-18);

ATTENDU que les contributions financières déterminées dans les règles de fonctionnement pour les différents types de fréquentation doivent être conformes à la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08);

ATTENDU que les règles de fonctionnement doivent être conformes au modèle proposé par le CSSMI;

ATTENDU les discussions que le conseil d'établissement a eues au sujet du fonctionnement du service de garde en respect des besoins et de la réalité de leur milieu;

25-26-41 Il est PROPOSÉ par M. Serge Lagacé et secondé par Mme Caroline Giguère D'ADOPTER les règles de fonctionnement du service de garde pour l'année scolaire 2026-2027, qui sont déposées en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

C'est ADOPTÉ à l'unanimité.

6.2 Calcul coût réel SDG (P)

La direction présente la démarche du calcul du coût réel des tarifs du service de garde.

25-26-42 Il est PROPOSÉ par Mme Patricia Prince et secondée par Mme Marie-Lou Laurin D'ADOPTER le calcul du coût réel du service de garde pour l'année scolaire 2026-2027.

C'est ADOPTÉ à l'unanimité.

7. Encadrement des contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (D)

25-26-43 Il est PROPOSÉ par Mme Caroline Giguère et secondée par Mme Vivianne Lauzon D'APPROUVER l'Encadrement des

Procès-verbal Conseil d'établissement – École Chante-Bois Séance en présentiel

contributions financières qui peuvent être assumées par les parents 2026-2027.

C'est ADOPTÉ à l'unanimité.

8. Planification des contenus obligatoires pour le développement des compétences personnelles et sociales (P)

En vertu du 3^e alinéa de l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) et de l'article 32 de la Loi sur l'enseignement privé (LEP), dans les domaines généraux de formation qu'il établit, le ministre a prescrit des activités ou des contenus qui doivent être intégrés dans les services éducatifs offerts aux élèves du primaire et du secondaire :

- *des contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle (COSP) pour le 3^e cycle du primaire de même que pour les 1^{er} et 2^e cycles du secondaire (approuvé à la séance du 12 janvier 2026 - # de résolution 25-26-34) ;*
- **des contenus obligatoires pour le développement des compétences personnelles et sociales pour tous les cycles du primaire et du secondaire. Des contenus pour le préscolaire sont aussi disponibles, mais ne sont pas obligatoires ;**

La direction, avec la collaboration du personnel de l'école, dont le personnel enseignant, élabore une planification de chaque contenu obligatoire, en vertu de l'article 89 de la LIP. Cette planification vise à :

- assurer que l'ensemble des contenus prescrits sont offerts;
- déterminer les personnes chargées d'offrir les contenus;
- assurer la cohérence et la continuité des apprentissages;
- favoriser l'intégration des actions dans les pratiques de l'école.

Le conseil d'établissement a la responsabilité d'approuver la

Procès-verbal Conseil d'établissement – École Chante-Bois Séance en présentiel

planification proposée par la direction de l'école (LIP, art. 85). Il doit approuver les conditions et les modalités de la mise en œuvre des contenus obligatoires, en fonction des obligations prévues.

25-26-44

Il est PROPOSÉ par Mme Marie-Lou Laurin et secondée par M. Serge Lagacé D'APPROUVER la planification des contenus obligatoires pour le développement des compétences personnelles et sociales telle que présentée.

C'est APPROUVÉ à l'unanimité.

9. Super Recycleur (P)

Super Recycleurs : Mme Julie Gingras, enseignante de 2e année souhaite organiser une levée de fonds avec l'organisme des Super Recycleurs. La direction présente ce en quoi ça consiste.

25-26-45

Il est proposé par Mme Caroline Mailly et secondée par M. Serge Lagacé D'APPROUVER l'organisation de la levée de fonds avec les Super Recycleurs.

C'est APPROUVÉ à l'unanimité.

10. Utilisation des fonds spéciaux :

10.1 Fête de fin d'année – 2000 \$ (P)

25-26-46

Il est PROPOSÉ par Mme Patricia Prince et secondée par Mme Michelle Lamarche D'APPROUVER l'utilisation des fonds spéciaux pour la fête de fin d'année à une hauteur de 2000 \$.

C'est APPROUVÉ à l'unanimité.

10.2 Fête des finissants – 600 \$(P)

25-26-47

Il est PROPOSÉ par Mme Laurence Valin et secondée par Mme Vivianne Lauzon D'APPROUVER l'utilisation des fonds spéciaux pour la fête des finissants à une hauteur de 600 \$.

C'est APPROUVÉ à l'unanimité.

**Procès-verbal
Conseil d'établissement – École Chante-Bois
Séance en présentiel**

25-26-48

10.3 Album des finissants – 22,99\$ +tx (P)

Il est PROPOSÉ par Mme Caroline Mailly et secondée par Mme Caroline Giguère D'APPROUVER qu'un album puisse être acheté, à la volonté des parents, vendu à environ 22,99 \$ plus taxes.

C'est APPROUVÉ à l'unanimité.

11. Formation obligatoire des membres CÉ – suivi (P)

La direction confirme le visionnement des membres des capsules disponibles sur le site du ministère de l'Éducation.

Point reporté à la prochaine séance.

12. Information des membres

Mme Éloïse Chabot-Clerbois mentionne aux membres qu'une belle fête thématique s'est déroulée à l'école à l'occasion de la Saint-Valentin.

13. Divers

Aucun point en divers.

14. Levée de l'assemblée

25-26-49

Il est proposé par M. Serge Lagacé de lever l'assemblée à 19h29.

LÉGENDE			
(C) Consultation	(D) Adoption	(I) Information	(P) Approbation

Annie April
Directrice

Serge Lagacé
Président